

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M BUGAUD, E. FARGIER, G.DOZ, A. BASTIDE (+ proc de M. ALLAMEL), S. CIVIER (+ proc de G. JALADE), J. DURIEU, P. GAILLARD, B. PERRUSSET (+proc de P. ROUX), JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, D. BERAL (+proc de G. FANGIER), J. SOUBEYRAND, M. DEVES, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de R. THIOLLIERE), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE et P. MANENT

Mesdames F. DUMAS (+ proc de M. BOUSCHON), MN. DURAND (+proc de A. LOYET), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE (+ proc de J-C FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 9

Votants : 44

Absents : 11

Date de convocation : 22/05/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERSVAULT, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, R. MOULIN J. DAURY J. SEBASTIEN, et Mesdames M. DUBOIS, F. NOGIER N. BARACAND et C. GARCIA

En présence des suppléants non votants

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Subvention à l'association « Orchestre d'Harmonie des pays d'Aubenas-Vals-les-Bains ».

L'école de musique « Orchestre d'Harmonie des pays d'Aubenas-Vals-Les-Bains » sollicite la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour une aide financière.

En effet, avec la cessation de l'aide du Département d'Ardèche, l'association éprouve des difficultés à équilibrer son budget.

L'association regroupe plusieurs ensemble musicaux (38 musiciens) et l'école de musique représentant une trentaine d'élèves pour 5 professeurs. En 2018, elle s'est produite 27 fois sur le périmètre du bassin d'Aubenas.

Le Bureau s'est positionné favorablement à cette demande et propose une aide de 500 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Orchestre d'Harmonie des pays d'Aubenas-Vals-Les-Bains ». Cette dépense sera imputée sur le compte 6574-020.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 3 juin 2019

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190528-DEL28052019-18-
DE
Date de télétransmission : 04/06/2019
Date de réception préfecture : 04/06/2019